

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 21 : Projet de construction par BATIGERE de 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly : demande de financement - 1 cas.

BATIGERE envisage de procéder à la construction 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly, dont le plan de financement s'établit comme suit :

Financements portés par BATIGERE :	
Prêt CPLS Caisse des Dépôts	109 000 € (3 %)
Prêt PLS Caisse des Dépôts	414 000 € (10 %)
Prêt PLS Foncier Caisse des Dépôts	353 000 € (8 %)
Prêt PLUS Caisse des Dépôts	619 000 € (15 %)
Prêt PLUS Foncier Caisse des Dépôts	437 000 € (10 %)
Prêt PLAI Caisse des Dépôts	291 000 € (7 %)
Prêt PLAI Foncier Caisse des Dépôts	263 000 € (6 %)
Prêt Booster Caisse des Dépôts	375 000 € (9 %)
Fonds Propres	1 257 013 € (30 %)
Financements extérieurs à l'opération :	
Etat	53 886 € (1 %)
Eurométropole de Metz	14 000 € (1 %)

Suite à la demande de subvention de BATIGERE et conformément au Règlement Particulier d'Intervention de l'Eurométropole de Metz, il est donc proposé au Bureau d'attribuer la subvention suivante :

Opération	Coût de l'opération	Aide de l'Eurométropole de Metz
Construction de 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly	4 185 900 €	14 000 €

Les modalités de contribution de l'Eurométropole de Metz au financement de cette opération sont précisées dans la convention financière annexée au présent rapport.

Par ailleurs, les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts feront l'objet d'une délibération

ultérieure au titre de la garantie d'emprunt.

Commission consultée : Commission Logement.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action relative au développement de l'offre sociale,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,
VU le projet de BATIGERE de procéder à la construction de 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly,
VU la décision de Metz Métropole délégataire de l'Etat pour les aides à la pierre, en date du 27 décembre 2021, relative au financement de la construction de construction de 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2022,
VU le coût total prévisionnel de cette opération qui s'élève à 4 185 900 € et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financements portés par BATIGERE :	
Prêt CPLS Caisse des Dépôts	109 000 € (3 %)
Prêt PLS Caisse des Dépôts	414 000 € (10 %)
Prêt PLS Foncier Caisse des Dépôts	353 000 € (8 %)
Prêt PLUS Caisse des Dépôts	619 000 € (15%)
Prêt PLUS Foncier Caisse des Dépôts	437 000 € (10 %)
Prêt PLAI Caisse des Dépôts	291 000 € (7 %)
Prêt PLAI Foncier Caisse des Dépôts	263 000 € (6 %)
Prêt Booster Caisse des Dépôts	375 000 € (9 %)
Fonds Propres	1 257 013 € (30 %)
Financements extérieurs à l'opération :	
Etat	53 886 € (1 %)
Eurométropole de Metz	14 000 € (1 %)

DECIDE de participer à la construction de 25 logements (8 PLS, 10 PLUS et 7 PLAI) situés allée Bobby Jones à Marly à hauteur de 14 000 € au maximum selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,

AFFECTE 14 000 € sur l'Autorisation de Programme 2022 de 2 000 000 € (22QVLS01, chapitre 204) consacrée au logement social pour financer l'opération de construction précitée en 2022 avec un étalement des crédits de paiement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière y afférente.